

DÉCISION DU MAIRE

Décision N°78-2024	<u>CONTRATS - CONVENTIONS</u> Autorisation d'occupation du domaine public · Contrat signé avec "Le voyage à Nantes 2024" pour autoriser la mise en place d'une exposition "Trouver les égards"
-----------------------	--

Le Maire,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 9 juillet 2020, portant délégation du Conseil municipal au Maire, en vertu de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la proposition faite par "Le voyage à Nantes" de mettre à disposition l'exposition "Trouver les égards" ;

VU le projet de contrat établi par "Le voyage à Nantes" ;

Prend la décision suivante :

- Article 1. **ACCEPTE** les termes du contrat établi par "Le voyage à Nantes", relatif à une autorisation d'installation temporaire d'une œuvre sur un magnolia grandiflora situé dans le parc de la Garenne Valentin.
- Article 2. **PRECISE** que "Le voyage à Nantes" s'engage à mettre à disposition l'exposition "Trouver les égards", à titre gracieux au plus tôt le 28 juin et au plus tard le 6 octobre 2024.
- Article 3. **PRECISE** qu'un constat photographique sera établi par "Le voyage à Nantes" en guise d'état des lieux.
- Article 4. **CHARGE** les services techniques, Monsieur le Directeur général des services de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique et affichée. Communication en sera faite lors de la prochaine séance du Conseil municipal.

Clisson, le 17 juin 2024

Par délégation du Conseil Municipal,

Xavier Bonnet
Maire



Décision transmise en Préfecture le **18 JUIN 2024**

Et affichée le **18 JUIN 2024**